

Département d'Eure et Loir	N° dossier usager ...: 28208-0082
Commune : LEVAINVILLE	N° dossier Eure-et-Loir Ingénierie .....: 28208 25.002
	Technicien .....: Timothée JACQUINOT

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### DOCUMENT A CONSERVER PAR LE DEMANDEUR

### ATTESTATION DE CONFORMITE DU PROJET D'INSTALLATION CONTROLE DE CONCEPTION DU PROJET

Date de dépôt du dossier en Mairie : 22/04/2025  
 Date de réception du dossier .....: 22/05/2025  
 Numéro de dossier ADS.....:

Date de Visite(s) : 19/07/2023

#### Identification

SNC PARC DU LEVAIN	N° Téléphone :
Monsieur SIMON	06 28 58 06 21
<b>Adresse du demandeur</b>	<b>Adresse du projet</b>
148 Boulevard Romain Rollan CS 90077 75685 PARIS CEDEX 14	Rue des Faucherets 28700 LEVAINVILLE

#### Contexte général du site

Référence cadastrale .....	Zonage d'assainissement ..... Non Collectif
..... ZB37,ZB38,ZB39,ZB40,ZB41,ZB42,Z B43,ZB44,ZB50,ZB51	Etude à la parcelle..... En date du... : 03/06/2025 (Version 5)
Implantation..... : Terrain isolé	Par .....: Moline Ingénierie
Terrain..... : Plat	Reçue le .....:
Superficie du terrain.... : 197000 m <sup>2</sup>	
Exutoire..... : Bassin de gestion EP	

#### Locaux à desservir

Plateforme logistique avec un potentiel de 304 employés réparti uniformément sur 4 portions (majoration 38EH).

#### Dispositifs retenus

Pompe .....: Oui : Avant prétraitement	Dispositif agréé .....: 4 AQUABIO MONOBLOC 38EH Rejet vers..... : Bassin de gestion EP
--	---

#### Observations

Le projet d'urbanisme a été revu à la baisse par rapport au précédent projet en 2023 et ne comporte plus qu'un seul bâtiment. Cet avis est favorable pour le nouveau projet présenté :

- 4 postes de relevage (en tête de station) équipés de ventilations secondaires et précédés d'un panier dégrilleur et d'un séparateur à graisse.
  - 4 AQUABIO MONOBLOC 38EH.
  - 3 rejets d'eau usées traitées vers les bassins d'infiltration d'eaux pluviales (un bassin est utilisé en commun pour le rejet de 2 microstations).
- Un grillage avertisseur marron devra être posé sur les tranchées de collecte et d'évacuation.

D'après les plans, la canalisation de collecte située façade sud du bâtiment mesurera plus de 350m de long avec un écoulement gravitaire (bien respecter l'implantation des regards de visite afin de permettre l'entretien compte tenu de la distance, de la pente faible prévue et des changements de direction). Ce qui entraînera une profondeur importante du réseau avant la microstation. Il est impératif de s'assurer de la faisabilité d'un poste de relevage « eaux brutes » en tête auprès du fabricant de la microstation. De plus, il faudra adapter la mise en œuvre des postes de relevages et des ouvrages de prétraitement (bac dégrasseur et panier dégrilleur) et prévoir des dispositifs pour permettre leur entretien.

Attention, dans ce projet d'ensemble, le bureau d'études et le pétitionnaire ont fait le choix d'une répartition homogène de l'occupation des locaux et donc de la production des eaux usées, avec un dimensionnement maximum.

Les dimensionnements des 4 microstations de 38 EH devront être ajustés, si nécessaire, en fonction de l'utilisation réelle des locaux.

Tout changement de projet devra être soumis, au préalable, à l'avis du SPANC.

Compte tenu des capacités supérieures à 20EH, la mise en place de ces microstations devra impérativement respecter l'arrêté du 21 juillet 2015.

- L'ensemble des ouvrages de la station de traitement devra être délimité d'une clôture ou de couvercles verrouillables, de façon à interdire l'accès aux personnes non autorisées.
  - Dans le cadre de la réception de chantier, le système de collecte devra faire l'objet d'essais (compactage, étanchéité, passage camera). Ceux-ci peuvent être réalisés par l'entreprise en charge des travaux.
  - La création d'un cahier de vie par microstation sera nécessaire. Ce dernier devra être mis à jour à fréquence annuelle. De plus, ces nouvelles filières ANC devront être enregistrées dans un registre numérique sous le portail démarche simplifiée (article 9 de l'arrêté du 31 juillet 2020).
- Lors de la réalisation des travaux, le terrassier devra se référer au guide de pose de l'installation fourni par le fabricant. Les eaux pluviales ne devront pas être collectées par le dispositif d'assainissement ni évacuées à proximité.

**IMPORTANT :** Veuillez contacter le technicien d'Eure-et-Loir Ingénierie au 02 37 23 59 28 trois jours avant la réalisation des travaux pour le contrôle de votre installation découverte. Une copie de cet avis est à transmettre à l'entreprise devant réaliser ces travaux.

**Avis du Président: Avis favorable sur le projet retenu ci-dessus.**

Le 19/06/2025

P/ Le Président

Ann GRONBORG

